Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Mai 1890 No. 32.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

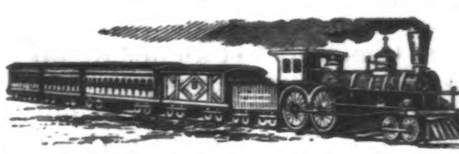
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.









REPRODUCTIONS.

EFFETS DE MAI

(Du *Monde Illustré.*)

C'est le printemps, l'arbre bourgeonne
Tous nos jours sont pleins de soleil
L'insecte renait et bourdonne;
C'est le printemps, l'arbre bourgeonne
C'est le réveil, et Dieu nous donne
Un temps d'ivresse sans pareille,
C'est le printemps, l'arbre bourgeonne
Tous nos jours sont pleins de soleil.

C'est le printemps et tout murmure,
Les bois, la brise et les oiseaux,
Quels concerts dans la ramure!
C'est le printemps et tout murmure.
Les fleurs revêtent leur parure,
Zéphir vient caresser les eaux.
C'est le printemps et tout murmure,
Les bois, la brise et les oiseaux.

O Dieu! notre âme est attendrie,
Vous ravissez nos pauvres cœurs!
L'homme, à son tour, s'éveille et prie.
O Dieu! notre âme est attendrie!
Que sera la sainte Patrie,
Si l'exil a tant de douceurs! ....
O Dieu! notre âme est attendrie,
Vous ravissez nos pauvres cœurs!

FRID OLINY.

LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DE DIEU

Que d'autres prodiguent leur encens au grand ennemi de l'Eglise et de la France, au prince de Bismarck; pour nous, il nous plait—et nous ne croyons pas en cela nous tromper—de voir la main de Dieu s'appesantir sur la tête d'un persécuteur.

Cet homme était tout, il était plus puissant que les empereurs soumis à ses caprices; aujourd'hui, il n'est plus rien. Tous les titres dont on dore son blason ne sauraient le consoler du pouvoir qu'on vient de lui arracher:

J'ai vu l'impie adoré sur la terre;
Pareil au cèdre il cachait dans les cieux
Son front audacieux,
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus;
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

L'homme de fer est brisé. Les délégués des puissances européennes semblaient convoqués pour être témoins de sa chute. Ils l'ont vu partir acclamé par le peuple, c'est vrai, le sourire aux lèvres, mais le ressentiment et la mort dans l'âme. Il bravait son souverain avec plus de hardiesse que de dignité.

Nous n'oublions pas que le centre catholique trouva toujours dans M. de Bismarck un ennemi implacable; que ce chancelier de fer conçut le dessein d'exterminer les catholiques allemands, qu'il traîna de prison en prison les prêtres et les évêques, que beaucoup d'enfants de l'Eglise furent martyrs, et lui, leur bourreau.

Nous n'oublions pas que les ordres religieux, bannis de la patrie, sont encore victimes de ses colères sur la terre d'exil. S'il a mis un frein au Kulturkampf, ce n'est ni par amour de l'Eglise qu'il redoute, ni par compassion pour les victimes qu'il déteste, ni par la crainte de Dieu qu'il brave; mais par la violence des événements qu'il essaye de suivre, quand il se sent impuissant à les maîtriser.

Nous n'oublions pas qu'il prépara la chute du pouvoir temporel des Papes, et qu'il faisait applaudir par ses sbires les régiments italiens entrant dans Rome par la Porta-Pia Lui sort de Berlin, à son tour, et si le peuple l'acclame un instant, ses victimes le plaignent, et avec elles, nous, catholiques et Français, sur ce char qui l'emporte nous lisons la sentence de l'histoire: Laissez passer la justice de Dieu! Libre aux insensés, qui n'admettent pas l'intervention de la Providence dans les choses humaines, de se perdre en conjectures sur les causes de cette chute profonde, de l'attribuer même à un pur effet du hasard. Nous ne croyons pas, pour notre part, dirons-nous encore avec le *Bien public*, que les facteurs des grandes évolutions politiques et sociales se déplacent accidentellement et par un simple jeu, comme les verroteries contenues dans l'étui d'un kaléidoscope. Le centre récolte aujourd'hui dans la joie ce qu'il a semé dans les larmes; il reçoit la récompense providentielle de sa fidélité à la vérité, à la justice, à la défense opiniâtre des droits de Dieu et de l'Eglise. Dans cette Allemagne, où naguère on prétendait l'abattre, et consommer avec sa ruine l'irrémédiable oppression du catholicisme, il tient aujourd'hui entre ses mains l'existence, la tranquillité, l'avenir de ceux-là même qui le combattaient, jadis, comme le "mortel ennemi de l'empire." On lui rendra la liberté sous peine de n'avoir plus de sécurité.

C'est ainsi que "*Celui par qui règnent les rois et de qui dépendent les empires*" sait déjouer les trames les plus audacieusement ourdies et tirer, à son heure, le bien du mal qui paraissait le plus irréparable et le plus invétéré.

C'est ainsi que le souverain Maître des événements se montre fidèle en toutes ses promesses et que se vérifie, par un éclatant et mémorable exemple, cette grande loi de la politique et de l'économie chrétienne: "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroit."

F. CLAUZEL.

LITTRÉ ET LEGOUVÉ

UNE TOUCHANTE ANECDOTE

Une touchante anecdote sur Littré rappelée par M. E. Legouvé.

Le jour de la naissance de sa fille, Littré, le grand savant athéiste, dit à la mère:

—Ma chère amie, tu es une catholique fervente et pratiquante. Elève ta fille dans les habitudes de piété qui sont les tiennes. Seulement, j'y mets une condition. Le jour où elle aura quinze ans, tu me l'amèneras, je lui exposerai mes idées et elle choisira.

La mère accepte; les années s'écoulent; un matin, elle entre dans le cabinet de son mari.

—Tu te rappelles ce que tu m'as demandé et ce que je t'ai promis. Je viens tenir ma promesse. Ta fille est là, prête à t'entendre avec tout le respect et toute la confiance que lui inspire un père adoré et vénéré. Veux-tu qu'elle entre?

Oh! certes, oui! Mais pourquoi? Pour que je lui expose mes idées! Non! non! mille fois non! Quoi! tu as fait de notre enfant une créature bonne, tendre, simple, droite, éclairée et heureuse! Heureuse!......Ce mot qui chez un être pur résume toutes les vertus!......Et tu crois que je vais jeter mes idées au travers de ce bonheur et de cette pureté!......Mes idées! mes idées! ......Elles sont bonnes pour moi. Qui me dit qu'elles seraient bonnes pour elle? Qui me dit que je ne risquerais pas de détruire ou d'ébranler ton œuvre! Oh! oui, que notre fille entre, chère femme, pour que je te bénisse devant elle de tout ce que tu as fait pour elle et qu'elle t'aime encore un peu plus qu'auparavant!

Moi aussi, ajoute M. Legouvé, j'ai eu et j'ai encore autour de moi des âmes croyantes, et, comme Littré, je me tiendrais pour criminel si jamais je troublais par mes doutes, si j'offensais par mes objections des convictions religieuses d'où ces êtres si aimés n'ont jamais tiré, que des joies, des consolations et des vertus.

DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS

"Il y a pour les enfants et surtout pour les garçons,—disait très excellemment une grande dame de l'autre siècle,—des habitudes de famille que rien ne saurait remplacer.—Donnez votre place à monsieur.—Allez dire bonsoir à votre tante.—Une autre fois mon enfant, vous ne vous asseyerez pas sur un fauteuil, en cercle, comme un seigneur, et plus près de la cheminée que M. le curé de Saint-Sulpice."

Les femmes dont l'éducation a été négligée arrivent encore à prendre le ton du monde, grâce à une faculté d'assimilation qui manque le plus souvent aux hommes. Aussi l'homme le plus intelligent—s'il n'a pas été élevé par une mère dévouée—contreviendra-t-il toujours aux lois mondaines, malgré toute sa volonté de s'y soumettre, et ses manières auront-elles toujours un peu de rudesse et de gaucherie.

Enseignons donc la politesse, —qui est une des formes de la charité,—à nos fils, encore plus qu'à nos filles, dès leur berceau

Il faut apprendre aux garçonnets à enlever leur chapeau non seulement dès qu'ils entrent dans une maison, mais encore dès qu'ils s'approchent, avec leur mère ou leur bonne, d'une personne de connaissance. On exigera qu'ils répondent toujours à ceux qui veulent bien leur adresser la parole; qu'ils consentent à donner la main, à dire; "Bonjour, monsieur," "Au revoir, madame," à l'arrivée, au départ.

On veillera à ce que, tout petits qu'ils seront, ils se découvrent en passant, dans la rue, auprès de quelqu'un qui fait partie des relations de la famille, ou d'un fournisseur, ou d'un ouvrier qu'on emploie dans la maison, etc., alors même que ces personnes ne s'arrêteraient pas pour leur parler.

Vers douze ans, ils sauront saluer les gens plus âgés qu'eux, auxquels ils offriront leur place dans une voiture publique; et ils ôteront leur chapeau pour demander un renseignement, d'un ton poli, remerciant ensuite, avec grâce.

Ils marcheront au même pas que celui avec lequel ils se promèneront: grand-père, mère, sœur.

Ils précéderont une dame au haut d'un escalier. Ils lui demanderont de leur permettre de passer avant elle dans la foule, ou un endroit public, pour lui faire place.

Dans les autres cas, ils laisseront toujours passer une femme la première à moins qu'elle ne *veuille* marcher derrière eux.

Dans un salon, ils ne s'asseyeront jamais avant toutes les dames et tous les vieillards. Ils se lèveront si une femme entre après qu'ils se sont assis et il resteront debout jusqu'à ce qu'elle se soit assise. Si une femme leur tend la main, ils presseront légèrement, mais affectueusement cette main tendue.

Aux portes, ils s'effaceront pour laisser passer les femmes les premières.

Ils attendront qu'on leur parle, mais alors ils répondront de leur mieux et regarderont bien en face leur interlocuteur, sans insolence ni effronterie, avec la franchise des cœurs droits.

Le père doit les habituer à certaines prévenances, à une courtoisie respectueuse envers leur mère; à une obligeance et à une courtoisie protectrice à l'égard de leurs sœurs. Celles-ci seront toujours servies à table avant eux, quels que soient les âges respectifs.

La mère leur inspirera un respect filial et dévoué pour leur père, d'où naîtra le désir de l'aider, de le soulager.

En présence des enfants, on ne parlera jamais des torts ou des défauts des membres de la famille ou d'un ami, pour ne pas diminuer, dans leur cœur, la déférence et l'affection qu'ils doivent aux parents et aux amis. On leur donnera l'exemple de la politesse, de la bienveillance envers tous, à commencer par les domestiques, qu'ils peuvent être enclins à malmener.

On réprimera sévèrement toute tentative de cruauté à l'égard des animaux.

A table, ils ne s'asseyeront qu'après les femmes et les vieillards. Ils ne joueront ni avec leur couteau, ni avec leur cuiller, ni avec leur fourchette. Si on leur passe les plats, ils n'y choisiront pas les meilleurs morceaux, au contraire. Ils tâcheront de manger à l'unisson des autres, ni plus vite, ni plus lentement, pour finir en même temps. Ils peuvent satisfaire le bel appétit de leur âge, mais sans gourmandise ni gloutonnerie. Ils ne rouleront pas leur serviette en boule, entre leurs mains. Ils couvriront leur bouche de leur main ou de leur serviette s'ils ont quelque chose à en retirer. Enfin, les parents leur feront observer toutes les prescriptions de savoir-vivre qu'ils observent eux-mêmes.

Le Manitoba.

Mercredi, 21 Mai 1890.

LA LOI DES ECOLES

UN BREF D'INJONCTION

Samedi dernier, MM. Munson & Allen ont déposé en cour la plainte de M. Joseph Shaw, ouvrier-mécanicien aux ateliers du C. P. R., contre M. Honoré Lamarche, instituteur à l'école Saint-Joseph, de Winnipeg. Dans cette plainte, dont nous donnons la traduction ci bas, le demandeur allègue que le défendeur a, contrairement à la loi, continué à faire pratiquer, dans son école, des exercices religieux, et ce, depuis la mise en force de la nouvelle loi.

A ce propos, nous prions nos lecteurs de se rappeler que le procureur-général a refusé aux commissaires catholiques de Winnipeg de se prévaloir d'une de ses lois pour soumettre la validité du fameux acte scolaire à la cour du Banc de la Reine. Ce refus était un acte arbitraire. Mais, que faire contre la force ! Heureusement que cet acte des écoles lui même donne droit à tout contribuable d'intervenir contre toute infraction. Or, M. Shaw, qui est un fervent catholique, tient à se renseigner sur cette célèbre loi, il en a le droit et nous le félicitons de sa démarche. Il est bon de savoir de suite s'il y a encore à Manitoba des tribunaux, ou si M. J Martin, qui en est le seul législateur, peut également mettre ses lois en vigueur envers et contre tous.

Voici le texte de cette plainte :

AU BANC DE LA REINE (EN ÉQUITÉ.)

Entre Joseph Shaw,
Demandeur,
et
Honoré Lamarche,
Défendeur.

Aux honorables Juges de la Cour du Banc de la Reine en équité.

Cité de Winnipeg.

La plainte de Joseph Shaw, de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, ouvrier - mécanicien expose ce qui suit :

1. Le et avant le trentième jour d'avril dernier, un arrondissement scolaire (établi depuis quelques années, était en existence dans la cité de Winnipeg, et le dit arrondissement était sous le contrôle et administré par la corporation des " Commissaires d'Ecoles de l'Arrondissement Scolaire Catholique de Winnipeg No. 1, dans la province de Manitoba."

2. La corporation susdite, le et avant le dit trentième jour d'avril tenait en opération une école par elle établie et ce en vertu des dispositions des divers statuts relatifs aux écoles en force dans la dite cité de Winnipeg, sous le nom " d'Ecole Saint Joseph," la dite école étant au coin des rues Ellen et McWilliam, dans la dite cité de Winnipeg.

3. Le et avant le trentième jour d'avril, le demandeur a envoyé à cette école pour y recevoir son instruction son fils, Wm. Shaw, qui à la susdite date du trente avril était âgé de douze ans.

4. Le premier jour de mai dernier, l'acte appelé l'acte des écoles publiques et étant le chapitre trente-huit des statuts passés en la cinquante troisième année du règne de Sa Majesté actuellement régnant, devint en vigueur et une des clauses du dit statut défend de faire dans ces écoles publiques aucun exercice religieux, sauf ceux qui seront autorisés par les règlements du bureau des aviseurs.

5. Par et en vertu du dit statut, la susdite école Saint-Joseph devint une école publique dans le sens du dit statut et devint sujette à toutes ses dispositions.

6. Le demandeur continue à envoyer son enfant à la dite école Saint Joseph, où il désire le laisser encore à l'avenir.

7. Le défendeur enseigne depuis longtemps à la dite école Saint-Joseph et est catholique romain.

8. Le défendeur, nonobstant les dispositions du dit statut, continue la pratique d'exercices religieux ayant un caractère de secte, c'est-à-dire catholiques romains, dans la dite école durant les heures de classe et en présence de tous les enfants fréquentant la dite école, et il oblige tous les élèves à être présents à ces exercices et à y prendre part, et il s'obstine à diriger son école de telle manière qu'un enfant ne peut la fréquenter ni en bénéficier sans participer à ces exercices religieux ou de secte ; ces exercices consistent à faire répéter à tous les enfants de l'école, à certaines heures, diverses prières et déclarations religieuses, et à apprendre par cœur et à imposer des examens sur un certain cathéchisme qui est l'exposé de la doctrine particulière de l'Eglise catholique romaine.

9. Le demandeur s'est plaint au défendeur et l'a prié d'abandonner les pratiques illégales susdites, mais le défendeur passe outre cette plainte du demandeur et continue encore à imposer ces exercices religieux et de secte.

10. Le demandeur est un contribuable de la cité de Winnipeg et envoie son enfant sus-nommé à la dite école pour y recevoir l'instruction conformément aux dispositions du dit acte des écoles publiques, et il se conforme à tous égards aux dispositions du dit acte.

11. Le demandeur soumet qu'il a droit à une injonction empêchant le défendeur de continuer ces exercices religieux et de secte dans la dite école durant les heures de classe.

A ces causes le demandeur prie la cour :

1. De vouloir bien empêcher le défendeur de continuer les exercices religieux et de secte susdits dans la dite école durant les heures de classe.

2 D'ordonner au défendeur de payer les frais de cette poursuite.

3. D'accorder au demandeur tel autre recours que vos seigneuries jugeront à propos.

Et le demandeur ne cessera de prier.

NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba*.]

Le gouvernement a introduit la loi annoncé au sujet des statistiques sur le travail. Le ministre de l'agriculture sera aussi commissaire du travail, avec un assistant dont le salaire sera fixé par l'exécutif. Leur devoir sera de se procurer des autorités fédérales et locales, bureaux de commerce, commissaires de havres, unions de commerce, associations diverses, tous les renseignements utiles sur l'agriculture, les mines, le transport des effets, les industries, le nombre d'employés, leur âge, habileté et la somme engagée dans les industries, le nombre des ouvriers sans ouvrage, la condition sanitaire, tous renseignements sur Chinois, etc. Cette loi pourra produire de bons résultats.

***

Les finances du Canada continuent à être dans les meilleures conditions possibles, et le surplus va en augmentant. Voici l'état de la recette et de la dépense, jusqu'au 30 avril :

Douanes	$ 1,997,070
Accise	643,935
Bureaux de Poste	210.000
Travaux Publics	371,784
Divers	92,430
Total	$ 3,315,240
Revenu au 30 mars	$29,117,938
Total	32,433 238
Dépense	$ 2,395 620
Dépense au 31 mars	22,764,211
Total	$25,159 832

Cela fait voir une augmentation dans le revenu du mois, de $398,-420, et pour les 10 mois de $1,575,-800, comparé à l'an dernier, et un surplus de $7,273,406 pour dix mois de l'année fiscale 1890 91.

La dépense pendant le mois d'avril, cette année, a été de $225,035 plus élevé que pendant le mois correspondant de l'an dernier, mais pour les dix mois, elle a diminué de $739,044.

Au 30 avril, la dette nette du Canada était de $233,924,415.

***

Cent-dix projets de lois ont été adoptés pendant cette session sur 167 qui ont été présentés ; 95 adresses de la chambre pour des *Etats* ont été adoptées.

***

L'hon. M. Dewdney a déposé sur le bureau de la Chambre un rapport contenant des détails très intéressants au sujet des écoles sauvages. L'Eglise d'Angleterre possède 112 écoles sauvages dans le Canada, et l'Eglise catholique 89. Les méthodistes en ont 33, les presbytériens, 10, et il y a dix écoles laïques dans Ontario, et six dans le Manitoba.

Depuis le 1er juillet 1882 au 30 juin 1889, le gouvernement a dépensé dans le Manitoba et les Territoires pour ces écoles, $574,285, réparties comme suit :

Eglise d'Angleterre	$186,761
Eglise catholique	257,600
Méthodistes	21,541
Presbytériens	56,439
Laïques	54,941

***

La question des pêcheries dans la mer de Behring vient, dit-on, d'être réglée à la satisfaction des représentants de la Grande Bretagne et des Etats-Unis.

L'hon. M. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries, qui a assisté aux négociations dans l'intérêt de notre pays, et afin de renseigner le chargé de pouvoir anglais, reviendra de Washington dans quelques jours. Le Canada n'étant pas partie dans l'arrangement auquel on vient d'aboutir, le parlement fédéral ne sera pas appelé à le ratifier, comme la chose a eu lieu pour le traité des pêcheries.

La difficulté est purement et simplement internationale, mais il est à espérer tout de même que l'arrangement par lequel on vient de la régler sera aussi satisfaisant pour notre pays que pour le gouvernement impérial.

***

Le sénat a siégé jusqu'après minuit jeudi soir, mais n'ayant pu expédier toute la besogne qu'il avait devant lui, a dû enfreindre les règles et siéger un jour de fête légale. Grâce à l'énergie de l'hon. sénateur Girard, le bill concernant le chemin de fer de la Baie d'Hudson a été adopté. On a aussi voté l'établissement d'un bureau du travail, la prime sur le fer, et les subventions aux chemins de fer.

***

Une députation de typographes, chargée de protester contre l'emploi des machines à composer a été reçue par l'honorable secrétaire d'Etat, qui après avoir écouté attentivement les explications des délégués, répondit qu'il recevrait toujours avec plaisir tous les conseils raisonnables que pourraient lui donner les ouvriers, mais que d'un autre côté, il est seul responsable de l'administratien du bureau des impressions, et que si l'emploi de ces machines devait effectuer une économie, ce serait manquer à son devoir de ne pas s'en servir.

***

La prorogation des Chambres a eu lieu vendredi après-midi. Le Gouverneur-Général a prononcé le discours suivant :

Honorables MM du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En venant clore cette session, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence que vous avez apportée dans l'accomplissement de vos importants devoirs.

Les négociations se rapportant à la question de la mer de Behring se poursuivent actuellement à Washington et tout permet d'espérer qu'elles auront un résultat favorable. Cependant la continuation pour une année encore de ce qui est appelé le *modus vivendi* servira à montrer notre plus ardent désir de cultiver des relations amicales avec le gouvernement et les citoyens des Etats-Unis.

Le réajustement du tarif de douanes, réglé comme il l'a été pour promouvoir le développement de nos industries agricoles, manufacturières et autres, rencontrera, je n'en ai pas de doute, l'approbation générale de toutes les classes.

J'aime à croire que l'acte des banques a été soigneusement étudié et préparé et devra sauvegarder les intérêts du public et sera suffisamment libéral pour ceux qu'il affecte le plus immédiatement. La mesure se rapportant aux lettres de change, chèques et billets promissoires rendra sans doute plus simple et plus certaine la loi qui les régit, tout en étant uniforme sous presque tous les rapports par tout le Canada.

Les amendements à la loi criminelle comprennent des mesures nombreuses et variées qui seront trouvées très utiles ; plusieurs d'entre elles étaient demandées avec urgence pour la protection du public.

L'établissement d'un bureau de statistiques du travail devra promouvoir l'étude des questions qui affectent les relations du capital et du travail et qui attirent aujourd'hui l'attention de toutes les grandes nations. Ce bureau sera de plus une source de renseignements pour ce qui concerne les occupations et le bien être des classes ouvrières. Dans plusieurs autres mesures passées à la présente session, votre désir d'améliorer les lois qui se rapportent particulièrement aux entreprises industrielles, sera apprécié et reconnu sans doute.

Les nombreuses mesures amendant les lois des chemins de fer, des patentes, des droits d'auteur, des marques du commerce, du département du revenu de l'intérieur et aussi les lois pour le gouvernement de notre population sauvage sont bien propres à promouvoir l'administration efficace des départements auxquels elles sont destinées.

Une grande partie de la législation de chemin de fer privé indique un esprit d'entreprise chez tous les citoyens de ce pays qui, il faut l'espérer, amènera un développement considérable dans la construction de voies ferrées.

MM. de la Chambre des Communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu libéralement aux exigences du service public.

Honorables MM. du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

Je prends congé de vous pour le présent, avec l'espoir qu'à la prochaine saison tout le peuple du Canada sera abondamment récompensé de ses travaux et sera témoin d'une ère marquée de prospérité dans tout le Dominion.

Après la prorogation des chambres, sanction fut donnée aux bills adoptés par le parlement.

CHEMIN DE FER MANITOBA ET SUD-EST

Les directeurs de cette compagnie de chemin de fer se sont réunis lundi et ont décidé de faire faire immédiatement les arpentages nécessaires à la construction dont les travaux devront commencer sans délai. Les ingénieurs devront localiser la ligne jusqu'au Lac des Bois, et peu après l'on espère que les arrangements financiers seront assez avancées pour commencer l'ouvrage.

L'assemblée annuelle de la compagnie a lieu dans les premiers jours de juin à Winnipeg.

LES ELECTIONS GENERALES A QUEBEC

La *Gazette Officielle* de Québec en date de samedi annonce la dissolution des chambres et fixe la date des élections générales : la nomination pour mardi le 10 juin et la votation pour mardi le 17 juin.

La lutte est déjà engagée dans un grand nombre de comtés et toutes les candidatures seront connues sans délai. Inutile de dire que la victoire sera chaudement disputée.

L'hon. M. Mercier vient d'effectuer un nouveau remaniement dans son cabinet : M. Arthur Boyer, député de Jacques-Cartier, a été assermenté avant-hier comme ministre sans portefeuille pour succéder à l'hon. D. A. Ross.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

A l'assemblée de dimanche, à l'hôtel de ville, il a été fait part d'un projet patriotique du ressort de la Société Saint-Jean Baptiste. Dans le but de faire approuver le projet, une assemblée spéciale est convoquée pour jeudi, le 22 courant, à 8 heures p.m., dans la salle du conseil.

Ainsi tous ceux qui ont à cœur de s'affirmer et de chômer dignement notre fête nationale, sont instamment priés de se rendre à l'assemblée à l'issue du mois de Marie, pour se joindre au comité et assurer le succès, et de la fête et du projet national en vue. Ce projet n'est rien moins que l'érection d'un monument à LaVérandrye, le découvreur et l'explorateur de notre pays.

ASSEMBLEE PUBLIQUE

Nous recevons de Lorette la communication suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

Lorette, 19 mai 1890.

Monsieur le Directeur,

Veuillez s'il vous plaît insérer dans les colonnes de votre journal *Le Manitoba*, la résolution suivante qui a été passée par un comité des citoyens de Lorette pour remercier l'hon. M. LaRivière, député du comté de Provencher, aux Communes du Canada, de ses efforts et du succès obtenu en faveur du chemin de fer qui doit traverser nos localités.

Le comité se composait de MM. P. H. Prince, président ; L. E. Martel, secrétaire ; MM. Wm. Lagimodire, M P.P., Elie Dubois, W. Prince, Rémi Manaigre, Pierre Manaigre, Jos. W. Desrosiers, Napoléon Prince, Basile Laurin, Jos. Laurin, J. O. Prince, G Jeanson, Séraphin Mirault Edmond Prince, Agénor Dubuc, Jos. Richard, J. Ls. Richard, Aug. Gauthier, Jos. Gendron, J. Bte Vésina, Jean Huppé, Jos. Huppé, Isidore Gaudry, Narcisse Marcoux :

Résolu, que ce comité, au nom des citoyens de la paroisse de Lorette, remercie et félicite l'hon. A. A. C. LaRivière, député de Provencher aux Communes du Canada, de ses courageux efforts et dû plein succès obtenu pour la construction du chemin de fer qui doit traverser nos localités.

P. H. PRINCE,
Président.
L. E. MARTEL,
Secrétaire.

CONFERENCE DE M. L'ABBE GEORGE DUGAS

Nos échanges de Montréal nous apprennent que M. l'abbé George Dugas a donné vendredi soir, une conférence au Cabinet de Lecture à Montréal. Cet ami tout dévoué de la cause française à Manitoba a fait, dit le confrère que nous reproduisons, un intéressant récit des découvertes des pays d'en haut par les Canadiens français, principalement par Monsieur de La Vérandrye, dont la vie n'a été qu'un long sacrifice pour gagner à sa patrie de nouvelles contrées, et à la foi de nouveaux croyants dans la personne des peuplades sauvages chez qui il a conduit les missionnaires.

On nous fait souvent reproche de ne pas être des hommes de progrès, mais qui donc a ouvert à la civilisation chrétienne ces immenses contrées sauvages de l'Amérique du Nord ?

Après avoir fait l'Ouest canadien, par les de La Vérandrye, par le missionnaire et la compagnie du Nord-Ouest dont les bases ont été jetées par des marchands Montréalais ; après avoir vingt fois pacifié le Nord-Ouest par l'intermédiaire du missionnaire et du Métis français, qui était le trait-d'union entre les blancs et les sauvages, on a le front de méconnaître ce que nous avons fait, de renier nos droits !

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Dugas sera à Saint-Boniface dans le courant du mois prochain.

POUR MANITOBA

Nous puisons les informations suivantes dans le dernier numéro du *Colonisateur Canadien*, de Montréal :

Madame Télesphore Guay, autrefois de Salmon Falls, Etats-Unis, est allée rejoindre son mari au Lac-des-Chênes, Manitoba, où il est établi depuis l'année dernière. Madame Guay a passé une couple de mois à visiter ses parents dans la province de Québec avant d'aller rejoindre son courageux époux. Ce dernier est un travailleur énergique qui ne s'ennuie pas des Etats-Unis.

M Paul Alix, de Rougemont, P.Q., est parti pour aller se choisir une terre à Manitoba.

Madame Noé Clément, de Sainte-Monique, comté de Deux-Montagnes, est partie avec ses six enfants pour aller rejoindre son mari qui est parti depuis deux mois. Il est assez satisfait du pays pour s'y fixer définitivement.

M. Emanuel Gauthier, père, et M. André Fillion avec sa famille, de Matane, P.Q., sont allés tenter la fortune à Sainte-Anne, Manitoba. Nos felicitations de ne pas avoir suivi l'exemple de leurs compatriotes des Etats-Unis qui regrettent, mais trop tard de ne pas être allés de suite à Manitoba.

M. Damase Gagnon, de Saint-Alexandre d'Iberville, est allé passer quelques mois à Manitoba l'an dernier ; il est parti dernièrement pour se fixer au Lac-des-Chênes avec sa famille.

LA DEPUTATION

Plusieurs divisions électorales de Québec et d'Ontario ont élu pour les représenter un député conservateur aux Communes et un député libéral à la législature provinciale. A l'approche des élections, il sera intéressant d'en connaître les noms. Voyons d'abord pour la province de Québec :

	Conservateurs.	Libéraux.
Trois-Rivières	Langevin	Turcotte.
Montréal-Est	Lépine	David.
Montréal-Centre	Curran	McShane.
Jacques-Cartier	Girouard	Boyer.
Ottawa, comté	A. Wright	Rochon.
Hochelaga	Desjardins	Champagne.
Québec-Ouest	McGreevy	Murphy.
Missisquoi	Spencer	Meigh.
Brome	England	Fisher.
Charlevoix	Cimon	Morin.
Rouville	Gigault	Lareau.
Montmorency	G. Desjardins	C. Langelier.
Beauce	Blanchet	Godbout.
Soulanges	Bain	Bourbonnais.
Bellechasse	Faucher	Amyot.
Beauharnois	Bergeron	Bisson.
Bagot	Dupont	Pilon.
Champlain	Montplaisir	Trudel.
Richelieu	Massue	Cardin.
Yamaska	Vanasse	Gladu.
Maskinongé	Coulonge	Legris.

Dans la province d'Ontario, le nombre est moindre :

	Conservateurs.	Libéraux.
Haldimand	Montague	Baxter.
Monck	Boyle	Harcourt.
Hamilton	Brown	J. M. Gibson.
"	McKay	
Middlesex-Ouest	Roome	G. W. Ross.
Huron-Ouest	Porter	A. M. Ross.
Middlesex-Nord	Coughlin	Waters.
Ontario-Nord	Madill	Gould.
Ontario-Sud	Smith	Dryden.
Lincoln	Rykert	Garson.

PERSONNEL

L'hon. M. LaRivière est attendu demain d'Ottawa.

Madame Monpetit, femme de M. Monpetit, tailleur, de cette ville, est arrivée dimanche de la province de Québec.

Un des fils de M. Neveu, de Saint-Pierre, a commencé a étudier la pharmacie chez M. le Dr Lambert.

Monseigneur Taché à éprouvé un mieux sensible depuis la semaine dernière ; son état néanmoins laisse encore beaucoup à désirer.

Le Rév. Père McDonald, S.J., de Brandon, est en cette ville, au Collège.

Le Rév. Père Fox, O.M.I., est revenu de la province de Québec. Sa santé s'est beaucoup améliorée.

M. Joseph Gagné est revenu de son voyage à Saint-Paul, Minn.

M. Jean-Baptiste Poirier, de Saint-Malo, a été victime d'un sérieux accident la semaine dernière. En buchant, il s'est infligé à un pied une blessure assez grave pour le forcer à garder la maison pendant plusieurs jours.

NAISSANCE

LANDRY—A Lorette, le 11 courant, Madame Gilbert Landry, un garçon.

MARIAGES

CHAMPAGNE-MILLER—A Sainte-Anne, le 12 courant, M. Charles Champagne à Melle Mary-Jane Miller.

GROUETTE-BÉRIAULT—A Sainte-Anne, le 12 courant, M. Elzéar Grouette à Melle Philomène Bériault.

AYOTTE-LAFORME — A Saint-Jean-Baptiste, le 15 courant, par M. le curé Fillion, M. Louis Ayotte à Melle Laforme, tous deux de cette paroisse.

DECES

TAUFFENBACK—A Sainte-Anne, le 12 courant, à l'âge de 61 ans, M. Constantin Tauffenback, peintre et artiste décorateur.

COMTOIS—A Sainte-Anne, le 12 courant, à l'âge de 35 ans, Dame Julie Comtois, épouse de M. Norbert Nolin.

LECLERC—A Lorette, le 10 courant, à l'âge de 90 ans, Dame Thérèse Leclerc.

PRINCE—A Lorette, à l'âge de 19 mois et 11 jours, Joseph-Alphonse-Frédéric, enfant de M. Wilbrod Prince.

PELLETIER—A Lewiston, Me., le 14 courant, à l'âge de 55 ans, Madame Maximin Pelletier, née Adèle Soucy.

La défunte était la sœur de M. P. F. Soucy, greffier de notre ville. Nos condoléances.

Choses et Autres

—Un nouveau système d'expositions vient d'être inauguré en Danemark sous le patronage d'un grand nombre de beurreries, de fabricants et de gros marchands de beurre, par tout le pays. Le *Scientific Americain* résume ainsi les points principaux de la nouvelle organisation :

1. Une exposition permanante de beurre, aux frais de l'Etat, pendant plusieurs mois de l'année.

2. Les échantillons frais de beurre seront reçus tous les quinze jours soumis à l'examen du jury à leur arrivée et à l'expiration de la quinzaine. Il y aura donc deux épreuves distinctes, non seulement de la qualité, mais aussi du poids.

3. Les exposants enverront leurs échantillons sur réception d'une lettre ou d'un télégramme du jury, de manière à ce qu'ils ne puissent faire son beurre spécial pour l'exposition, et ils devront fournir autant d'échantillons qu'on leur en demandera

—Un journal parisien explique l'insuccès de la candidature de M. Emile Zola à l'Académie française en disant que depuis que cette candidature est annoncée, non seulement de la France, mais encore de l'étranger, on a protesté contre l'élection éventuelle du romencier naturaliste.

Les immortels ont vu là un mouvement de l'opinion auquel ils devaient obéir, et ils ont bien fait.

—La marine anglaise compte dans la liste des amiraux, en tête comme ancienneté, un centenaire, sir Provost Parry Wallis, qui est entré dans la marine royale, comme midshipman, en 1804, et qui est encore, maintenant, sur les rôles de l'activité de service, par brevet spécial. Il n'a son titre actuel d'amiral que depuis treize ans.

Il a figuré dans le fameux combat naval entre le navire anglais *Shannon* et le navire américain *Chesapeake*, dans la baie de Boston, en 1813 ; le capitaine et le lieutenant du *Shannon* ayant été mis hors de combat, c'est lui qui se trouva commander à la fin de l'action, et c'est à lui que le capitaine américain se rendit.

Ce survivant de la marine d'un autre âge n'a jamais commandé un navire à vapeur.

—Les autorités du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, sont actuellement très inquiètes au sujet de Daniel Morrison, le fameux proscrit de Mégantic.

Morrison, paraît-il, ne peut pas se faire au régime de l'institution, et a décidé de se laisser mourir de faim. Il est en ce moment à l'infirmerie où il se meurt. Il est impossible de lui faire prendre la moindre nourriture.

Tous ceux qui ont affaire à lui s'accordent à dire qu'il ne vivra jamais pour voir la fin de sa sentence.

—D'après les nouvelles reçues de Cannes, l'état de santé de dom Pedro, l'ex-empereur du Brésil, donnerait de vives inquiétude à son entourage.

L'ex-empereur, n'est plus, à ce qu'il paraît, le même homme depuis la mort de sa femme. Sa gaieté d'autrefois a disparu. Il évite la compagnie et il reste souvent plusieurs jours sans sortir de sa chambre. Les choses les plus futiles le mettent en colère. Aux accès de fureur succèdent des crises d'abattement pendant lesquelles il erre dans ses appartements en gémissant et pleurant comme un enfant.

Il a l'idée fixe qu'il se trouvera bientôt sans ressources et qu'il mourra de faim.

—M. J. F. D. Black, trésorier de la cité de Montréal, est décédé vendredi dernier.

—M. Joseph Loranger, C. R., est décédé samedi, à Montréal.

Le défunt était frère de feu l'hon. J. T. Loranger et de l'hon. L. O. Loranger actuellement juge de la cour supérieure, à Montréal.

Le défunt était un membre distingué du barreau canadien.

—Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, a lancé un mandement dans lequel il ordonne au clergé et à tous les fidèles de l'Archidiocèse de Québec qui ont en mains des écrits de la Vénérable Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, de les transmettre à l'Archevêché.

Le 30 avril dernier était le cent quatre-vingt dix-huitième anniversaire de la mort de la Vénérable Marie de l'Incarnation.

—Mgr l'évêque de Springfield vient de nommer M. l'abbé C. E. Bruneault, de West Gardner, curé de la nouvelle paroisse canadienne de Holyoke, et M l'abbé A. Desaulniers, de Pittsfield, remplacera M. l'abbé Bruneault à West Gardner. Le successeur de M. l'abbé Desaulniers n'est pas encore connu.

—Le 16 avril dernier mourait, à Saint-François de Madawaska, l'abbé François-Xavier Babinault, le premier Acadien du Nouveau-Brunswick qui soit devenu prêtre Né à Saint-Louis, comté de Kent, le 21 mars 1826, il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et reçut le sacerdoce des mains de Mgr Baillargeon, à la basilique de Québec, le 8 décembre 1851.

—La consécration de Mgr Blais a eu lieu dimanche, le 18 mai. Le prélat consécrateur était Son Eminence le cardinal Taschereau, assisté de NN. SS. les évêques de Cythère et Chicoutimi ; et le sermon de circonstance a été prononcé par Sa Grandeur Mgr de Rimouski. Les évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa étaient présents à cette imposante cérémonie.

Les armes du nouveau dignitaire sont : Ecu français d'azur à la croix de Saint-André, surmonté de la croix épiscopale avec la devise : *Ponit animam pro ovibus.*

—Le meurtrier Morin qui devait monter vendredi sur l'échafaud à Saint-Thomas de Montmagny a obtenu un sursis jusqu'au 6 juin, sur un bref d'erreur.

Les avocats du prisonnier ont plaidé qu'une preuve illégale avait été acceptée au cours du procès et que le jury n'a pas été constitué comme il le fallait.

Vers cinq heures mercredi l'après-midi, le procureur-général a consenti à accorder une suspension de l'exécution jusqu'au 6 juin, afin que le mérite du bref d'erreur soit plaidé devant la cour d'appel actuellement en session à Montréal.

Morin, de sa cellule, a entendu le travail de la scie et du marteau qui ont servi à bâtir l'échafaud sur lequel il devait monter. Il est résigné à son sort, et si le jugement de la cour d'appel est contre lui, il subira avec courage le châtiment de son crime.

—Au cours d'un procès à Montréal l'entrepreneur M. Whelan ayant déclaré qu'il avait payé $10.000 à M. Pacaud de l'*Electeur* pour assurer le règlement immédiat de sa réclamation de $100,000 contre le gouvernement de Québec, M. Pacaud explique qu'il a employé ces dix mille piastres à pacifier les membres de l'opposition qui menaçaient de créer beaucoup d'embarras au vote de ces $100 000.

L'opposition ainsi mise en cause déclare par la voix de ses chefs MM. L. O. Taillon, E. J. Flynn, J. Blanchet, que la déclaration de M Pacaud est un tissu de calomnies en ce qui les concerne personnellement, et ils défient sous leurs signatures, de donner le nom de la personne qui aurait reçu cet argent pour l'opposition ou aucun d'eux.

Chronique Locale.

—Séance du conseil de ville lundi prochain.

—Samedi, veille de la Pentecôte, est un jour de jeûne et d'abstinence.

—M. le Dr Lambert a acheté l'ancienne propriété Collin sur la rue Dumoulin.

—M. J. B. Joyal a acheté les propriétés Benoit situées sur les rues Notre-Dame et du Collège.

—Les Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface, prient M. et Mme J. B. Lavoie d'agréer leurs sincères remerciements pour une tinette de magnifique beurre, reçue de leur part, cette semaine pour les malades. Que le "centuple" soit rendu à tous ceux qui secourent les membres souffrants de Notre-Seigneur !

—La fête de la Reine tombant un samedi, le maire de Winnipeg, a proclamé lundi, 26 courant, congé public pour la célébration de cet anniversaire.

—Les Sœurs chargées de l'Orphélinat de Saint-Boniface, offrent leurs sincères remerciements, aux Dames de la Société de Secours, pour leur généreux don de $15.00, en faveur de leurs orphelines.

—M. Austin, de la Cie des Chars Urbains de Winnipeg, a acheté la pointe Fisher qui comprend 45 acres environ. L'intention de M. Austin est de faire un parc d'amusement de cette propriété.

—Le bois de l'ancien hôtel Beauregard se vend rapidement. Ceux qui en ont besoin peuvent s'adresser sur les lieux. Bois de première, de deuxième, de troisième qualité à prix des plus modérés. C'est une chance exceptionnelle qui est offerte. Profitez-en. 1i

—La maison Anderson & Lemieux a commencé a recevoir ses importations du printemps. Les biscuits et bonbons, paniers, brosse et délicatesses de table sont arrivés, et ils ont en chemin un char de sucre et un char de diverses marchandises. Avis à ceux qui veulent des marchandises fraiches et à prix toujours réduit, car c'est toujours la place pour les bons marchés. 1i

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

19 mai.—Une nouvelle famille venant de Matane, Qué., est arrivée à Sainte-Anne pour s'y établir.

—Nous avons eu le plaisir de la visite de M. l'abbé Muller qui nous a donné et à la grand'messe et au mois de Marie deux magnifiques sermons.

M. l'abbé Muller était accompagné de M Olivieri, qui se propose de s'établir à Sainte-Anne.

—Plusieurs hommes de Sainte-Anne sont partis pour aller explorer la ligne de chemin du fer qui doit passer à Sainte-Anne par notre paroisse. La construction de ce chemin de fer contribuera largement au développement de cette partie de la province. Au milieu de la joie unanime que fait naître cette heureuse nouvelle, nous n'oublions pas que nous devrons la construction de notre chemin de fer aux efforts incessants et persévérants de l'hon M. LaRivière, notre dévoué et populaire représentant aux Communes.

—Nos écoles catholiques continuent à fonctionner sans s'inquiéter du tyran Martin. Le règne de cette odieuse loi sera court, nous l'espérons, et disparaîtra bientôt dans le mépris avec les misérables qui, poussés par la haine contre tout ce qui est français et catholique, cherchent à nous ravir notre foi, notre langue et notre argent.

La Broquerie,

17 mai.—M Narcisse Fournier et M. Pierre Duhamel ont tué un bel ours ces jours-ci. L'animal était monté dans un arbre.

Saint-Jean-Baptiste,

20 mai.—Les semailles sont presque terminées ; il ne reste plus que l'orge à mettre en terre.

—Dimanche, il y avait une veillée des plus agréables chez M. Moïse Marion, où des parents et des amis se trouvaient réunis au nombre de plus de cinquante, à l'occasion du départ de son fils, M. Alfred Marion, qui a laissé Saint-Jean-Baptiste hier pour Pawtucket, R.I. M. Marion est parti en compagnie de Madame George St. Godard qui était ici en promenade.

MUNICIPALITE de SAINTE-ANNE.

AVIS. .

Avis est par le présent donné que le Rôle d'Evaluation pour l'année 1889 a été adopté pour l'année 1890.

Aussi que la Cour de Révision sera tenue à la Salle du Conseil, lundi, le 2 juin 1890 pour entendre toute plainte qui pourrait être portée contre le dit Rôle.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour d'avril 1890.

L. G. GAGNON,
Sec.-Trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne.

3i 23.4.90

OU TROUVER DES ARBRES POUR PLANTER

E. A. BARNARD, ECR.,

Rédacteur "JOURNAL D'AGRICULTURE"

Mon cher Monsieur,—Il y a beaucoup de difficulté à se procurer des bons arbres forestiers qui valent la peine d'être plantés. L'on peut généralement compter sur ceux qui ont été élevés en pépinière, et ils sont vendus à des prix modérés, mais la distance, les difficultés de communication, les retards dans le transport et la livraison (qui sont souvent cause que les arbres arrivent en mauvais état) et enfin le prix, quelque raisonnable qu'il soit, font que l'on a bien rarement recours aux pépiniéristes, dans nos campagnes, pour les plans *d'arbres forestiers*. (Remarquez que je ne parle pas ici des arbres fruitiers).

L'on va généralement les chercher dans la forêt, quelquefois à plusieurs lieues de distance. Tous ceux qui ont essayé savent combien il est difficile de les trouver comme on les veut, que de temps et de peine pour les arracher, combien les racines sont endommagées, malgré toutes les précautions. Ils savent aussi combien de fois tout cet ouvrage est en pure perte. Les arbres arrachés dans le bois, et transplantés périssent si souvent que ceux qui les plantent se découragent et considèrent l'opération trop difficile pour eux.

Rien n'est plus facile, cependant. Du moment que la saison est propice et le terrain favorable à l'espèce d'arbre que vous voulez planter, si l'arbre *est en bon état*, avec soin, vous réussirez Les arbres que vous allez chercher dans les bois ne sont presque jamais en bon état ; ils vous coûtent trop cher en perte de temps, sinon en argent. Si vous voulez avoir de bons arbres, en grande quantité, qui reprendront facilement, sans trouble et sans dépense prenez les dans une pépinière mais que *cette pépinière soit la vôtre.*

Chaque cultivateur peut établir, dans un coin de son jardin, une pépinière d'arbres forestiers en semant les graines des arbres qu'il désire planter. Avec un peu d'attention, il est facile de découvrir quand ces graines sont mûres : ainsi, vers la fin de juin et de bonne heure en juillet, la graine de l'*orme* et celle de la *plaine* (acer rubrum) seront mûres ; si vous les semez de suite elles pousseront de *près d'un pied cet été*.

L'érable, le chêne, le frêne, le merisier, le noyer, etc., mûrissent leur graine en automne ; il vaut mieux semer la graine de suite que de la garder dans la maison.

Semez vos graines en lignes bien droites, au cordeau, laissant un petit piquet à chaque bout pour vous reconnaître quand il faudra sarcler les mauvaises herbes. Semez, disons un demi pouce de profondeur, pour l'érable, et pour les autres arbres en proportion de la grosseur de la graine, deux à trois pouces pour les noix. Semez drû vous éclaircirez après la première année s'il le faut, en transplantant, plus loin, les petits arbres que vous aurez arrachés. Au bout de trois ou quatre années (plus ou moins, comme il y a des espèces d'arbres qui poussent beaucoup plus rapidement que d'autres), vous pourrez planter vos jeunes arbres là où ils doivent rester. Vous choisirez un temps couvert ou pluvieux, au printemps, et, sans vous éloigner de chez vous sans difficulté, sans briser les racines, vous arracherez et replanterez de suite, sans leur donner le temps de sécher, *cent* jeunes arbres, qui seront certains de reprendre, en moins de temps qu'il ne vous en faudrait pour aller chercher *dix* arbres dans les bois, sans être certain qu'ils reprendront.

Les arbres ne vous coûteront rien, vos enfants apprendront bientôt à les sarcler et à en prendre soin avec plaisir, si vous les encouragez un peu par votre exemple. Chez nous, les enfants tout jeunes, s'amusaient, d'euxmêmes, à semer des glands et à voir pousser leurs petits chênes. Au moyen de graines, vous pouvez vous procurer sans frais, une quantité illimitée d'arbres et semer, peu à peu, toutes les parties de vos terres qui ne sont pas propres à la culture et qui auraient toujours dû être laissées en bois.

Mais n'oubliez pas de *protéger* votre pépinière, et vos jeunes arbres, une fois plantés, contre les ravages du bétail, au moyen de *bons clos. Ne plantez pas, sans clôturer.* Il y a assez de sources de vexation, dans la vie, sans en créer de nouvelles, et rien n'est plus vexant que de voir un troupeau de vaches en train de démolir une belle plantation de jeunes arbres.

Dans bien des cas, vous pouvez même vous épargner la peine de semer. Là où le terrain est favorable, en juillet et août, le long des fossés, dans le voisinage des *ormes* et des *plaines* vous trouverez des centaines de petits ormes et de petites plaines, levés des graines qui viennent de tomber de ces arbres ; plantez-les dans votre pépinière. *Essayez dès cet été*. La graine d'*orme* est tellement petite et délicate qu'il vaut mieux employer ce moyen que d'essayer de semer la graine.

Dans les *érablières*, le sol est couvert de jeunes érables, comme d'un épais tapis. L'on peut les arracher facilement, à la main, en automne ou de bonne heure au printemps, quand la terre est encore mouillée, sans briser aucune des petites racines. Plantez les de suite dans votre pépinière.

La graine de pin et d'épinette est très difficile à ramasser. De bonne heure, au printemps, quand le sol est encore mou, dans le voisinage des pins et des épinettes, vous pouvez arracher à la main, autant de ces petits arbres que vous désirez en planter ; pour ces espèces, il faudra prendre la précaution de les abriter du soleil jusqu'à ce qu'ils aient repris racine.

Tous ceux qui ont des jardins ont dû remarquer que s'il y a des érables ou des frênes dans le voisinage, la terre de leur jardin, quand elle a été bêchée en automne, se couvre plus ou moins, au printemps, de petits plants d'érable et de frêne, sortis des graines tombées de ces arbres. Il faut bien peu de temps pour en arracher et en replanter des centaines, et ils reprennent tous, sans faute ; comme de raison, il faut les arracher tout doucement, pour ne pas briser la petite racine ; si la terre est trop dure employez une truelle. Il vaut mieux, autant que possible, les arracher quand ils n'ont encore que leurs deux premières feuilles, que l'on reconnait facilement ; elles sont longues et étroites, un pouce et demi à deux pouces de longueur et à peu près un quart de pouce de largeur.

Depuis plusieurs années je cherche le moyen le moins coûteux et en même temps le plus sûr de renouveler les bois, là où ils ont été détruits, et ce que je recommande maintenant est le résultat de mon expérience personnelle. Je fais appel à ceux qui souffrent du manque de bois et qui ont le courage et la patience d'essayer de remédier au mal. L'essai ne leur coûtera rien, et je me ferai un plaisir de répondre à tous ceux qui auront besoin de conseils et d'avis ; mais, qu'ils essaient, dès cet été.

H. G. JOLY DE LOTBINIÈRE.

Leclercville, P.Q., 1 mai 1890.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 C0	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boites, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb.	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60